

## 4 augmentations

### 4 augmentations

#### Oui, mais...

Isabelle ALI, FOF-PAYS DE LOIRE

#### **Vous avez été informés de l'augmentation de la cotation de quatre actes orthophoniques**

- « Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance » qui passe de 10 à 11,4 AMO ;
- « Rééducation du mouvement paradoxal d'adduction des cordes vocales à l'inspiration, par séance » qui passe de 10 à 11,3 AMO ;
- « Rééducation des anomalies des fonctions oro-faciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole, par séance » qui passe de 10 à 10,3 AMO ;
- « Rééducation du langage dans les aphasies, par séance » qui passe de 15,3 à 15,6 AMO.

On peut se réjouir de ne voir que des augmentations mais regardons plus loin.

A notre sens, des négociations qui se terminent comme ça participent à donner une représentation particulière et même dangereuse pour la profession.

Nous estimons que de telles revendications ont participé à ce que notre ancien ministre de la santé nous propose des pratiques avancées.

Toute la profession s'était offusquée d'une telle proposition mais si on donne le bâton pour se faire battre... Alors, puisque pour le moment il n'y a qu'un syndicat « représentatif » (ce qui signifie « présent aux négociations conventionnelles » mais pas que nous ne servions qu'à crier dans le désert), nous avons une proposition à vous faire :

**Nous vous invitons à afficher** dans vos salles d'attente (à côté de l'affichage obligatoire des tarifs des actes) que

**vous militez  
activement  
pour la  
reconnaissance  
d'un acte  
d'orthophonie à  
un tarif unique**

Un document est téléchargeable sur le site [www.fof.asso.fr](http://www.fof.asso.fr) rubrique « actualités ».